

Aujourd'hui, les événements suscitent une adhésion positive et enthousiaste et la participation nombreuse des citoyens, des bénévoles et, souvent, des pourvoyeurs de fonds. Plusieurs services municipaux de loisir parsèment de petits événements les lieux de pratique libre pour leur donner plus de vie, les animer. Du plus grand au plus petit, les événements constituent une dimension en croissance de l'offre de loisir public.

La question qui vient rapidement porte sur l'engagement et les services que les services municipaux de loisir doivent ou ne doivent pas accorder aux promoteurs d'événements et, surtout, sur les critères qui devraient les guider pour reconnaître et soutenir les divers événements.

Ce bulletin est tiré d'un article de l'Observatoire québécois du loisir paru dans le magazine Agora Forum. Volume 38 #4, hiver 2016.

## LES ÉVÉNEMENTS AU CŒUR DU LOISIR D'AUJOURD'HUI

De façon significative, les événements concordent bien avec la configuration du temps libre actuel des citoyens et avec la nature de l'expérience de loisir recherchée. Ils s'insèrent parmi les aménagements, les activités structurées et les services divers composant l'offre de loisir public.

En milieu rural, nos recherches ont montré qu'au moins trois types d'événements (festival local, fête nationale du Québec ou du Canada, tournoi sportif) marquent l'année et sont généralement sous la responsabilité des professionnels en loisir.

La mise en œuvre d'événements occupe un temps de plus en plus grand à l'agenda des professionnels en loisir, qu'ils en assument l'organisation ou simplement bloquent des rues et fournissent des services aux promoteurs. En plus du temps des professionnels, les événements drainent de plus en plus d'énergie, de bénévoles et d'argent. Ils stimulent la participation de plus en plus nombreuse de citoyens qui, par ailleurs, délaissent les activités régulières comme les cours.

## OUTILS STRATÉGIQUES OU CORPS ÉTRANGERS?

Il arrive que, du point de vue du loisir public, on remette en question l'utilité et le sens de ces événements quand ils sont exclusivement commerciaux ou ne se justifient que par des retombées économiques non vérifiées, bousculent les autres services à une population qui n'est nullement intéressée, ou encore détournent les professionnels en loisir d'autres priorités. Souvent les retombées non économiques sont assez minces. Certains de ces événements sont la propriété d'entreprises commerciales, d'autres d'associations citoyennes et de partenaires sans but lucratif ou sont directement des initiatives de la Ville.

Devant la multiplicité des types d'événements et de promoteurs, il est légitime de se demander si ces événements sont intégrés ou ne sont que des « aventures sans lendemain » pour les réseaux municipaux de loisir public. On peut aussi se demander si la quantité de ressources publiques accordée à un événement est proportionnelle aux bénéfices publics qu'il procure.

Faut-il soutenir également tous les événements avec les fonds publics? Les professionnels en

loisir font face régulièrement à des dilemmes : ils sont déchirés entre les pseudo retombées économiques et les bénéfiques communautaires, ou ils doivent composer à leurs corps défendant avec les choix des élus. On dépense des sommes parfois exorbitantes sous prétexte de retombées économiques, de visibilité et du sentiment de fierté alors qu'on a peine à soutenir la qualité de vie au quotidien.

Tout réside dans les objectifs et la culture organisationnelle d'un événement. Sous l'angle de la mission des services en loisir public, où se situent et à quoi servent la fête des voisins, le souper annuel des bénévoles, les tournois sportifs, les fêtes dans les camps de jour, les événements du type Salon de la mariée ou Salon de chasse et pêche, le Red Bull Crashed Ice, la traversée du lac Memphrémagog, le Festival Western de Saint-Tite?

*Il faut poser comme postulat que les événements sont, en soi, neutres. Il faut les reconnaître pour des fins précises conformes à notre mission et aux visées stratégiques de notre municipalité. D'où le besoin d'un certain cadre de référence.*

S'impose dès lors l'exploration de balises qui permettent d'en faire de véritables outils pour l'accomplissement de notre mission. Bref, les événements sont-ils des outils stratégiques ou des corps étrangers bouffeurs de temps, d'argent et d'énergie? En conséquence, on peut se demander s'il faut dire oui à tous les projets. Voilà le rôle d'un cadre de référence.

## **L'ÉVÉNEMENT : CONCEPT ET RÔLE**

Pour bien situer les événements dans le contexte du loisir public, il importe d'abord d'en connaître la nature et de bien comprendre leur contribution au loisir des personnes.

Selon *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT) de l'Office québécois de la langue française, un événement correspond à « une activité ou ensemble d'activités, incluant les activités commerciales ou professionnelles, se déroulant de façon ponctuelle selon une programmation, notamment, autour d'un produit, d'une ressource, d'un thème ». Les festivals et les carnivals répondent à cette définition. Un

événement est aussi ce qui arrive, se produit et est digne d'attention, ou a une certaine importance. Au pluriel, le terme a, outre le sens premier, celui d'ensemble des faits plus ou moins importants de l'actualité. On parle des événements de la journée, c'est-à-dire ce qui survient sans qu'on l'ait prévu. Par exemple, la visite du père Noël au camp de jour peut être considérée comme un événement par les enfants.

Un événement est donc ce qui arrive de façon ponctuelle par opposition à ce qui arrive de façon régulière et prévue. Dans la programmation de loisir, on peut convenir que l'événement rompt la routine, est unique.

Bien concrètement, l'événement correspond à la forme d'expérience de loisir le plus appréciée de la population qui ne bénéficie que de « capsules » de temps libre, de loisir ponctuel, dirait-on. Les événements semblent plus adaptés au temps libre actuel. Ils se nichent dans l'univers de la pratique libre et apportent une valeur ajoutée enracinée dans la nature profonde de l'expérience de loisir. Par leur caractère ponctuel et la plupart du temps festif, les événements procurent l'effet « WOW » de l'expérience de loisir qu'on anticipe avec joie et dont on se souvient avec bonheur. Ils injectent de la couleur, du plaisir et de la surprise dans un monde hyper structuré et prévisible et dans des vies programmées aux agendas serrés.

Les événements animent souvent la pratique libre. Dans ce sens, ils deviennent incontournables pour animer un parc, faire lever un aréna, développer la dimension communautaire d'une piscine, fêter un voisinage ou mettre du piquant dans un camp de jour.

Pour un groupe, la dimension festive des événements permet de célébrer ses réalisations, son existence et ses bénévoles. C'est ce que font les nombreux soupers de fin d'année ou simplement les fins de soirée au restaurant ou à la brasserie. Les États, l'Église et les groupes d'intérêts ont compris depuis des siècles la puissance de la fête pour sensibiliser et célébrer leur cause. Fête nationale, Journée de l'enfant, Olympiques au terme de la saison des camps de jour jouent clairement ce rôle. D'ailleurs, les premières manifestations du loisir n'ont-elles

pas eu lieu dans les carnivals et les nombreuses fêtes religieuses se déroulant sur les parvis d'église?

*L'événement est donc un puissant outil de mobilisation, de développement du sentiment d'appartenance, de fierté de la population. Il transforme le quotidien en expérience « Wow » et correspond à la structure du temps libre d'aujourd'hui. Bref, c'est une puissante composante de l'offre de loisir public, qui poursuit ces mêmes objectifs. Dans ce sens, il est au cœur de la mission du loisir public.*

Cependant, il importe de définir les conditions qui lui permettent de jouer pleinement ce rôle et qui amènent à distinguer les projets d'événement selon leur capacité à contribuer à notre mission avant de s'y investir.

### **ÉLÉMENTS D'UN CADRE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS**

Un cadre de référence, et pourquoi pas une politique, permet d'optimiser l'utilité et les effets des événements dans la municipalité et de faciliter le déploiement des services. Il permet notamment d'orienter, de choisir et de gérer les événements. Évidemment, l'application du cadre de référence sera très rapide et simple si la direction d'un camp de jour veut inviter le père Noël des campeurs, et elle sera plus extensive si un promoteur vous propose un festival dont le budget dépasse quelques millions de dollars.

Le cadre de cet article ne permet pas de proposer un cadre de référence susceptible de couvrir toutes les situations, mais on peut tracer le profil d'un tel cadre. Chaque municipalité pourra alors élaborer davantage divers éléments de ce profil selon sa vision, ses politiques et le niveau de développement des événements chez elle.

Le cadre de référence des événements rassemble un ensemble de critères auxquels la municipalité peut se reporter pour la préparation de sa programmation ou la planification de ses services et activités, ou encore pour prendre des décisions éclairées face aux demandes de promoteurs ou d'associations. Il s'agit essentiellement de :

1. Classer les événements reconnus par la municipalité pour mieux accepter et soutenir des projets venant de promoteurs ou de la collectivité et mieux orienter ceux qu'on décide de mettre soi-même en œuvre.
2. Élaborer des normes et des conditions critiques qui assurent l'efficacité et l'efficience des événements.
3. Définir les services et le soutien accordés aux divers projets.

### **CLASSIFICATION DES ÉVÉNEMENTS**

La classification permet à la municipalité de juger de la pertinence des événements en fonction des besoins réels, de leur compatibilité avec sa vision et ses valeurs, et de leur envergure en fonction du segment de population visé et des coûts engendrés. Les critères de classification doivent être choisis en conséquence.

En matière de pertinence, les critères seront :

- ✓ Le degré de correspondance des objectifs de l'événement avec les objectifs et les programmes de la municipalité. Plus la correspondance est grande, plus le projet sera utile.
- ✓ Le niveau de mobilisation et de participation de la communauté. Plus la mobilisation est grande, plus le projet s'incarnera dans la communauté et sera faisable.
- ✓ Le groupe visé. Le projet se situe-t-il sur le plan familial, associatif, du voisinage, municipal ou extramunicipal et touristique? Cette classification permet de mettre les deux autres critères en perspective. Elle pourrait aussi faciliter la définition des services et la procédure d'acceptation, comme le font plusieurs politiques de reconnaissance des associations.

L'envergure sert de critère dans plusieurs municipalités pour distinguer les « grands événements » des autres. On qualifie ordinairement de « grands événements » des manifestations qui ont une portée qui dépasse la municipalité, présentent une dimension touristique et sont, la plupart du temps, promues

par des intérêts privés et commerciaux. Souvent ces événements sont traités hors du Service de loisir et présentent un haut taux de composantes politiques.

Faut-il appliquer le cadre de référence aux « grands événements »? A priori, la réponse est « oui » dans la mesure où ces événements drainent des fonds publics et mobilisent des services publics. D'ailleurs, on remarque que plusieurs « grands événements » ont dû prendre un virage communautaire pour assurer leur succès et justifier leur appel aux ressources publiques. Citons le Carnaval de Québec, dont les activités se réclament d'un enracinement dans les quartiers.

La classification permet enfin de distinguer les événements selon leurs responsables ou organisateurs. On aura ainsi les projets provenant de promoteurs privés, d'associations sans but lucratif ou de divers autres partenaires, et même de services municipaux ou de la municipalité tout entière.

### **ÉLABORATION DE NORMES ET DE CONDITIONS CRITIQUES**

Dans cette section du cadre de référence, la municipalité définira les caractéristiques que doit présenter un événement pour obtenir son aval et son soutien. Dans plusieurs cas, la Ville pourrait mettre fin à la reconnaissance du projet s'il y a défaut d'y satisfaire.

On peut envisager que les catégories de critères s'articuleront autour des trois dimensions suivantes :

Critères sociaux et éthiques. La Ville pourrait exiger...

- ✓ que les événements soient écoresponsables (elle pourrait alors refuser les projets non conformes, comme le préconise la politique des événements de la Ville de Magog [voir encadré]);

- ✓ que les emplois ou les postes bénévoles soient occupés en priorité par ses citoyens;
- ✓ que les associations et les commerces locaux soient au besoin mis à contribution en priorité;
- ✓ que, le cas échéant, les promoteurs se concertent avec les autres promoteurs ou responsables d'événements;
- ✓ que le bilan et l'évaluation soient en tout ou en partie rendus publics et les promoteurs bien identifiés;
- ✓ que la couverture d'assurance pertinente soit démontrée et jugée suffisante.

Critères économiques et financiers. La Ville pourrait exiger...

- ✓ que le projet démontre sa fiabilité financière et qualifie son niveau de risque;
- ✓ que l'événement soit financièrement et physiquement accessible à la population en général ou au groupe visé, le cas échéant;
- ✓ que les organisateurs paient ou pas certains services municipaux;
- ✓ que le rapport financier soit remis à la municipalité;
- ✓ que le calcul des retombées économiques et sociales soit effectué selon une méthode convenue avec les représentants de la municipalité, bref, que la crédibilité de ce calcul soit assurée avant l'événement.

Critères organisationnels. La Ville pourrait exiger...

- ✓ que, selon la catégorie d'événements, le conseil d'administration présente une composition déterminée (ex. : nombre, provenance et représentativité des administrateurs);
- ✓ que l'échéancier de réalisation prévoie des rencontres avec la Ville à des fins de coordination.

## **LES SERVICES ET LE SOUTIEN AUX DIVERS PROJETS**

Les projets ne peuvent pas tous bénéficier de la même gamme de services.

Certains bénéficieront d'un soutien à la fois financier (subvention ou contribution budgétaire) et logistique (fermeture des rues, matériel, locaux, etc.), notamment les grands événements municipaux comme les festivals et les carnivals et les événements organisés à l'initiative d'un service municipal dans le cadre de ses activités (animation des parcs, par exemple). Il pourra en être de même pour les partenaires, les comités locaux de loisir ou les ligues sportives, dans le cas des camps de jour ou des tournois sportifs.

D'autres événements, comme les fêtes de voisinage ou les fêtes de fin d'année d'associations, pourraient n'être admissibles qu'à un soutien logistique. Enfin, les événements commerciaux à but lucratif devraient probablement assumer eux-mêmes entièrement les coûts des services municipaux, ou, à défaut, partager ses bénéfices avec la municipalité en vertu d'une entente de partage de certains coûts et bénéfices.

Les exemples qui précèdent ne couvrent évidemment pas toutes les situations, néanmoins ils permettent d'affirmer que le cadre de références des événements doit définir les catégories de services et leur nature et indiquer les conditions d'accès à ces services selon la catégorie dans laquelle se situe l'événement.

### **QUE RETENIR ?**

On doit reconnaître que l'événement fait partie de plus en plus de l'offre de loisir public, qu'il contribue significativement à sa mission et qu'il correspond au modèle de pratique actuel de loisir de la population. Dès lors, la municipalité soutient les initiatives, développe ses propres événements et, peut favoriser la pratique libre en la matière, notamment en permettant l'organisation de fêtes familiales dans les parcs et autres endroits publics?

On prendra acte également que tout événement n'est pas également admissible au soutien municipal. Certains événements se situent hors des objectifs de la municipalité, d'autres appartiennent aux associations ou aux gestionnaires de programmes municipaux et doivent être prévus dans les budgets annuels, enfin certains relèvent de la pure logique commerciale. Le cadre de référence fournit des balises et des repères, guide les décisions et encadre les services municipaux.

Dans tous les cas, on réalise à l'évidence que le développement, l'encadrement et la gestion des événements font dorénavant partie des fonctions des professionnels en loisir, lesquels doivent développer les compétences requises et acquérir les outils nécessaires. Cette évidence ne se fonde pas uniquement sur la présence de plus en plus nombreuse d'événements dans le décor municipal, mais aussi sur la transformation de la demande des citoyens.

---

<sup>1</sup> André Thibault Ph.D., Observatoire québécois du loisir